



Poitiers, le 15 avril 2019

Répartition des dotations de l'État aux collectivités territoriales de la Vienne Dotation Globale de Fonctionnement

La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur a mis en ligne le 3 avril, comme les années précédentes, les montants alloués aux communes, EPCI et départements au titre de la DGF 2019, à l'adresse <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/accueil.php>.

Pour la deuxième année, la dotation globale de fonctionnement est stabilisée, avec un effort global porté à 26,9 milliards d'euros au plan national dont 11,9 milliards d'euros pour les communes, mettant fin à la baisse des dotations constatée entre 2013 et 2017.

S'agissant des communes du département de la Vienne, **ce sont 86 861 253 euros** qui seront cette année mobilisés par l'État au bénéfice des communes du département au titre de la dotation globale de fonctionnement, soit **une augmentation de 2,08 % par rapport à 2018**.

Isabelle DILHAC, Préfète de la Vienne a rencontré le président de l'association des maires le 11 avril 2019 pour expliquer la répartition sur le département.

122 communes connaîtront une augmentation de leur dotation et 142 communes enregistrent une baisse, qui doit être relativisée. Ainsi, pour 97 % de ces communes, soit 138 d'entre elles, la diminution de la DGF représente moins de 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Ces évolutions sont principalement dues à la fois aux variations mécaniques de la DGF liées aux indicateurs financiers et démographiques (évolution de la population, prise en compte du potentiel financier etc.) et à la volonté partagée par le Gouvernement et le Comité des finances locales représentant les associations d'élus de renforcer les dispositifs de péréquation financière entre collectivités.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

Les mécanismes mis en place pour assurer cette redistribution des ressources et notamment le dispositif d'écrêtement des dotations en fonction du potentiel fiscal par habitant expliquent en grande partie les évolutions constatées dans le département. Les outils de péréquation en faveur des territoires les plus fragiles continuent cette année de progresser et représentent ainsi un montant de **37,55 millions d'euros** dans le département soit une **augmentation de 6,65 %** (+4,89 % pour la dotation de solidarité urbaine, +10,22 % pour la dotation de solidarité rurale et +3,03 % au titre de la dotation nationale de péréquation).

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de maintenir à un niveau élevé son soutien à l'investissement local et mobilisera cette année 1,7 milliard d'euros pour soutenir les projets des territoires. Ce sont ainsi 50,1 millions d'euros qui sont mobilisés au niveau régional au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 19 millions d'euros au titre de la part projets de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID). **De plus, 7,9 millions d'euros le sont au niveau départemental au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).**